
ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES LOCALES PRECONISEES

- Arbustes et arbres
 - . Lilas
 - . Rhododendron
 - . Deutzia
 - . Amelanchier
 - . Laurier
 - . Aubépine
 - . Cornouiller
 - . Troène
 - . Noisetier
 - . Sureau
 - . Viorne
 - . Fusain d'Europe
 - . Eglantier
 - . Hêtre

- Arbres fruitiers
 - . Noyers
 - . Pruniers
 - . Pommiers
 - . Cerisiers

- - Sous arbustes
 - . Spirée
 - . Potentille
 - . Rosier sauvage

ANNEXE 2 : LISTE DES TEINTES PRECONISEES POUR LES CONSTRUCTIONS DES ZONES D'ACTIVITES

- Teintes RAL

1002 1015 1019 5024 6034 7006 7032 7033 7035 7042

- Teintes métallisées RAL

9006 9007